

CIRCULAIRE

Date : Le 27 août 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 2020-133

Destinataires : Établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la région sanitaire de Prairie Mountain

Objet : Mise à jour de la directive de santé publique sur le port d'un masque

Type : Procédure

Date d'entrée en vigueur : Immédiatement

En consultation avec le docteur Roussin, médecin hygiéniste en chef du Manitoba, une nouvelle directive a été émise pour les fournisseurs de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans la région sanitaire de Prairie Mountain.

À partir de maintenant, il est obligatoire que les enfants de neuf ans et plus portent un masque quand ils se trouvent dans un établissement de garde d'enfants, y compris quand ils reçoivent des services de garde à domicile. Le personnel du Centre et les fournisseurs de services de garde à domicile sont tenus de porter un masque quand ils offrent ces services dans la région en question.

La directive précédemment émise aux fournisseurs de services de garde d'enfants de la région rendait le port du masque obligatoire pour tous les enfants de cinq ans et plus. Après un examen plus approfondi de la situation, Santé publique reconnaît qu'il peut être très difficile pour de jeunes enfants de porter un masque de façon continue. Pour atténuer ces préoccupations et mieux se conformer au plan de réouverture des écoles du Manitoba, il est maintenant obligatoire que les enfants de neuf ans et plus portent un masque dans les établissements de garde d'enfants de la région sanitaire de Prairie Mountain.

Le docteur Roussin a également confirmé que les fournisseurs de services de garde d'enfants peuvent être encouragés à trouver des occasions où les enfants de neuf ans et plus peuvent enlever leur masque quand ils sont à la garderie. Les enfants peuvent enlever leur masque quand ils sont à l'intérieur et que des mesures de distanciation sociale (deux mètres ou six pieds) sont appliquées; ou quand ils sont à l'extérieur.

Le dévouement constant du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants est grandement apprécié.

Sarah Thiele, sous-ministre adjointe
Services à l'enfant et à la famille